

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DE LA COMMUNE DE HAUTMONT

1/ LES PRIORITES ET ORIENTATIONS DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES BUDGETS 2024:

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis de dresser un état des lieux des finances de la commune au 31 décembre 2023.

En dépit d'un endettement qui demeure encore important, la situation financière de la Commune est très satisfaisante.

La Ville a emprunté significativement ces dernières années pour financer le programme ANRU et le Port à Sec. Ce sont ces deux programmes qui pèsent sur le niveau d'endettement de la Commune.

Pour autant, la Ville maintient une capacité à se désendetter plutôt bonne puisque celle-ci est quasiment égale à 5 ans. Pour faire simple, cela signifie que la Commune peut rembourser l'intégralité de sa dette en 5 ans si elle y consacre tout son budget d'investissement, sachant que le seuil d'alerte est situé à 11 ans.

L'endettement ne constitue pas le seul critère qui permette d'évaluer la situation financière de la Commune. La capacité de la Commune à « épargner » sur ses dépenses courantes au profit du financement de ses investissements est un critère très important synonyme de bonne gestion. La commune dispose d'une épargne de 2,4 millions d'euros. Cette capacité à financer nos investissements permet de ne pas recourir à l'emprunt et d'envisager un désendettement sur les années à venir.

Pour aborder l'exercice 2024, la Commune dispose ainsi d'une situation financière saine, mais n'aura pas recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement engagé depuis 2020. Cela signifie que la Commune réalisera ses actions et ses programmes d'investissement sans emprunt, et en essayant d'obtenir des subventions à chaque fois que cela sera possible, de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération,...pour ne citer qu'eux.

2/ BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2024 DE LA VILLE D'HAUTMONT :

Le Budget Primitif consolidé (budget général + budget annexe Port à Sec) de la Commune s'élève à 47,2 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 21,9 millions d'euros et celle d'investissement à 25,3 millions d'euros.

Ce budget comporte donc deux sections :

- Une section de fonctionnement :

Elle retrace les opérations courantes.

Pour les dépenses, il s'agit de toutes celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité (salaires et charges de personnel de la Commune, des prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante, les intérêts de la dette notamment, ou encore les dotations aux amortissements et aux provisions).

Pour les recettes, il s'agit principalement des prestations de services, des droits d'entrée, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements.

- Une section d'investissement :

Elle enregistre les opérations qui accroissent ou diminuent le capital (ou patrimoine) de la collectivité.

En dépenses, on y retrouve notamment le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement de la collectivité (acquisitions de biens immobiliers et mobiliers pour une certaine valeur, travaux de constructions).

Pour les recettes d'investissement il s'agit notamment des emprunts, des dotations et subventions de l'Etat. On y trouve également une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement, affecté au financement des investissements.

2.1/ Le budget Port à Sec:

L'enveloppe 2024 s'élève à 1,7 millions d'euros. Les charges sont importantes et correspondent essentiellement au remboursement de la dette, ainsi qu'aux divers frais liés à la maintenance, aux contrôles périodiques, face à des rentrées de loyers en augmentation par rapport à 2023.

2.2/ Le budget général de la Commune:

Ce budget est le plus important ; d'un montant de 45,5 millions d'euros, il permet de mener la politique municipale, tant sur les actions quotidiennes, que sur les programmes d'investissement.

↳ la maîtrise et l'optimisation des dépenses :

La maîtrise des dépenses, notamment de fonctionnement, sera essentielle pour favoriser notre capacité à autofinancer nos investissements. L'exercice est d'autant plus délicat que le coût de l'énergie, le prix des matières, ne cessent d'augmenter.

↳ des ressources à optimiser :

La Commune peut compter sur ses deux principales sources de recettes, comme chaque année. Première source de recettes, les dotations principalement versées par l'Etat, représentent un peu plus de 41 % des recettes perçues. Elles sont en léger repli en 2024.

Seconde source de recettes, les recettes fiscales représentent un peu moins de 37 % du budget des recettes. Cette recette est d'ailleurs celle qui concerne le plus directement les Hautmontois, puisque ce sont les taxes qui touchent directement à leur porte-monnaie. Les élus ont fait le choix pour 2024 de poursuivre la baisse des taux de fiscalité locale, avec une nouvelle diminution de 0,5 % du taux voté par la Commune sur les Taxes Foncières Bâties et Non Bâties.

Pour optimiser le niveau de ses recettes, la Commune se montre entreprenante en recherche de subventions. Chaque fois que cela est possible, des dossiers de subventions sont montés, ce qui permet par exemple de compter sur une enveloppe de l'ordre de 7,4 millions d'euros en 2024, principalement pour contribuer à financer les programmes d'investissements, objets du point suivant.

↳ Quels investissements en 2024 :

Une enveloppe de près de 13,8 millions d'euros est prévue pour 2024, en tenant compte du budget Port à Sec.

La rénovation du centre culturel sera poursuivie, tout comme les investissements pluriannuels et récurrents que sont les voiries, l'entretien des bâtiments, ou encore le programme de résorption de l'habitat insalubre (c'est-à-dire les démolitions de logements vétustes). Un projet arrive à terme en 2024 : Stade Dembiermont ; d'autres se poursuivent : réalisation du complexe sportif Jean Damien, et enfin certains débutent : rénovation extension de la Maison de Quartier du Bois du Quesnoy, réhabilitation du groupe scolaire Deniès et rénovation de la mairie pour les principaux.

Des études sont également en cours pour préparer les futurs investissements : rénovation de l'église entre autres.

Les élus confirment également leur engagement et leur accompagnement de projets privés tels que la création de logements, boulevard de l'écluse, ou encore le projet de transformation de l'abbaye.

 Pas de nouvel emprunt au profit d'une gestion saine des finances de la Ville :

Dans un souci de bonne gestion budgétaire, et pour réduire le niveau de notre endettement, aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2024. Le budget est bâti en s'appuyant sur les ressources internes, l'autofinancement et la recherche de subventions.

Seule une ligne de trésorerie sera souscrite, et remboursée sur l'exercice.

Qu'est-ce qu'une ligne de trésorerie ? Elle diffère de l'emprunt. Elle permet de gérer les décalages de trésorerie, car généralement les dépenses sont à régler avant l'encaissement des subventions.

2.3/ Le détail des programmes d'investissement 2024:

Ci-dessous figure le détail des investissements prévus en 2024 pour l'ensemble des budgets :

Projets / Programmes	Enveloppe 2024
Rénovation des chaussées communales	1 200 000 €
Acquisitions foncières	2 731 401 €
Démolitions (hors politique de résorption de l'habitat insalubre)	100 000 €
Développement numérique des services de la mairie	63 210 €
Rénovation du centre culturel	1 600 000 €
Transformation de l'abbaye	100 000 €
Réalisation complexe sportif Jean Damien	5 000 000 €
Rénovation extension de la Maison de Quartier du Bois du Quesnoy	500 000 €

Rénovation école Denies Les Roses	500 000 €
Entretien des bâtiments communaux	220 000 €
Rénovation de l'église	200 000 €
Rénovation de la mairie (dont accessibilité et isolation)	300 000 €
Mise en accessibilité Ad'Ap de la bibliothèque	75 000 €
Rénovation du stade Dembiermont	100 000 €
Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre	330 000 €
Requalification place de la mairie	350 000 €
Rénovation extérieures Ecuries	280 000 €
Investissements Port à Sec	50 000 €
Investissements courants (renouvellement de matériels, licences, matériel informatique, logiciels, etc....)	89 265 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2024	13 788 876 €